

La télévision dans le contexte de la convergence des télécommunications, des medias et des technologies d'information¹.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous parler de 4 points qui me semblent particulièrement importants dans le contexte de la convergence des télécommunications, des medias et des technologies d'informations.

Je commencerai par une analyse du marché de l'audiovisuel ; ensuite, je vous parlerai de la convergence, et du livre vert de la Commission ; puis, je vous présenterai les résultats de la consultation ; enfin, je finirai par le nouveau document de la Commission, ainsi que les questions qui y sont posées.

1. Le marché de l'audiovisuel

Estimée à environ 70% dans les dix ans à venir, la forte croissance du marché audiovisuel dans l'Union européenne (le premier marché du monde) constitue une opportunité et un défi majeurs tant pour les industries concernées que pour la société dans son ensemble. Le paysage audiovisuel change rapidement. La technologie numérique est un des facteurs clé de ce changement en raison de sa polyvalence : elle peut être utilisée par différentes plates-formes pour toute une gamme de services. Inversement, le même service peut être diffusé sur plusieurs supports : satellite, câble, Internet, et même par voie hertzienne. Le numérique a l'avantage d'être efficace, flexible et d'améliorer le rapport coût/efficacité. Il offre également des opportunités pour la création, la fourniture et l'utilisation de nouveaux produits audiovisuels. La multiplication et la diversification des services et produits audiovisuels que permettent le numérique devraient augmenter la demande de films, de programmes de télévision, et de produits multimédias. Le secteur est donc en évolution rapide.

¹ Discours de M. Spyridon Pappas devant le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Athènes, le 22 Octobre 1998

Les produits et services les plus innovateurs, notamment la télévision transactionnelle et le multimédia devraient contribuer significativement à la croissance du marché, principalement dans la période 2000 - 2005 : il s'agit bien d'une extension des marchés audiovisuels et non pas d'un phénomène de substitution.

En dehors du marché de la télévision en clair, la progression en parts de marché des fournisseurs de contenus européens devrait être particulièrement forte sur les autres marchés que sont le cinéma, la vidéo, la télévision à péage et le multimédia. Dans ces secteurs où le marché est largement dominé par les produits américains, la part des produits européens pourrait, à politique constante, passer de 13% en 1995 à 21% en 2005.

L'industrie européenne devrait profiter pleinement de cette forte croissance, en valorisant notre diversité culturelle et linguistique et en s'appuyant sur son potentiel créatif. Aujourd'hui, l'industrie européenne accuse encore un large déficit des échanges (6 milliards de dollars, soit environ 250.000 emplois). Le nombre d'emplois du secteur en Europe (1,8 millions) est loin de celui constaté aux Etats-Unis (2,6 millions). Donc, le renforcement de la compétitivité des entreprises en développant le marketing et les politiques de marques, en réalisant des économies d'échelle notamment dans la distribution, ainsi qu'en développant la commercialisation internationale des produits, est une priorité pour la Commission.

Les nouveaux produits et services nécessitent également le développement de certains savoir-faire, notamment en matière de localisation linguistique et culturelle, d'exploitation des archives, d'intégration et de gestion des droits.

En bref, le marché est en pleine évolution ; Quel est le lien entre ce marché et la convergence ?

2. Le phénomène de convergence

Quand on parle de la 'convergence' on entend 'la capacité de différentes plates-formes à transporter des services essentiellement similaires'. Celle-ci est la définition de base donnée par le livre vert sur ce sujet que la Commission a adopté le 3 décembre 1997.

Quelle est son importance pour le secteur audiovisuel ?

Le phénomène de la convergence est relativement nouveau. Les avis divergent quant à ses incidences sur la société et sur les activités économiques. Il est cependant clair que le numérique offre de nombreux nouveaux débouchés aux opérateurs qui pourront tirer partie de sa souplesse pour proposer des services nouveaux par rapport à leurs secteurs d'activité traditionnels.

Quoique nous pensions des futurs développements de ce phénomène, il est clair que la convergence aura un impact certain sur les secteurs concernés. La question est de savoir quelle sera l'ampleur de cet effet sur les pratiques existantes.

Certains considèrent que la convergence conduira à la transformation rapide et complète des services des télécommunications, des médias et des technologies de l'information, d'une telle façon que ces différents types de services, actuellement distincts, se fondront l'un dans l'autre en estompant de façon substantielle les anciennes barrières qui les séparaient.

D'autres pensent que les spécificités de chacun des secteurs limiteront la portée de la convergence des services et que le rôle de l'industrie des médias est de véhiculer des valeurs sociales, culturelles et éthiques au sein de notre société, et ceci indépendamment des technologies qui permettent d'atteindre le consommateur. Ce qui signifie que la régulation des infrastructures et celle du contenu des services doivent rester distinctes pour garder leur efficacité et leur qualité et pour préserver l'intérêt général.

Le livre vert aborde ces sujets importants et pose les questions pertinentes en vue de poser les jalons des futures propositions de la Commission pour les différents secteurs affectés par la convergence.

La période de consultation sur le livre vert a dure 5 mois - quelles en ont été les conclusions ?

3. Les résultats de la consultation

Je devrai peut-être commencer par vous rappeler que le but du Livre vert était de lancer un large débat sur un phénomène nouveau et complexe ; ce but a certainement été atteint !

A la mi-juin, la Commission avait reçu plus de 3.000 pages de commentaires provenant de 270 organisations de chacun des trois secteurs ainsi que des organisations de consommateurs et de tous les Etats membres.

Des débats d'orientation ont eu lieu dans le cadre du Conseil Audiovisuel/Culture et du Conseil Télécommunications, et un avis officiel a été émis par le Comité économique et social. Le Parlement européen doit donner son avis sur le Livre vert la semaine prochaine.

Trois auditions sur le Livre vert ont été organisées en mars et avril 1998 pour (i) les associations et organes représentatifs nationaux et européens, (ii) les entreprises à titre individuel et (iii) les autorités des Etats membres.

A l'issue de la consultation, un certain nombre de thèmes communs ont été identifiés.

(1) Il y a un accord concernant la réalité de la convergence technologique mais les avis divergent pour ce qui est de son rythme et de son impact sur les marchés et services.

(2) La plupart des commentateurs se prononcent en faveur d'une approche évolutive plutôt que révolutionnaire de la réglementation.

Une nette majorité s'est dégagée en faveur de la première option présentée par la Commission, à savoir, construire sur les structures existantes en les adaptant là où cela est nécessaire aux spécificités des nouveaux services.

(3) Une réglementation sectorielle continuera à être nécessaire pour garantir certains objectifs d'intérêt général, en particulier dans le domaine de l'audiovisuel. Néanmoins, cette réglementation, ou ses modalités d'application, devront sans doute être adaptées pour tenir compte de l'impact des nouvelles technologies. La mise en œuvre d'une réglementation sectorielle sera combinée avec, d'une part, l'application des règles de concurrence et, d'autre part, un recours accru à l'autorégulation de la part des opérateurs.

(4) Un certain nombre de barrières potentielles et de problèmes majeurs ont été mis en lumière. L'une des questions qui devra être traitée dans un avenir proche est celle de l'accès aux décodeurs, aux guides électroniques de programmes (EPG's) et aux interfaces de programmation (API's).

(5) Une grande importance est accordée à la gestion des fréquences, notamment les procédures d'attribution et les redevances. Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il faut utiliser les fréquences disponibles de façon plus efficace, mais les opinions divergent quant au meilleur moyen d'y parvenir.

(6) Un consensus semble se dégager en faveur d'une approche plus horizontale de la réglementation (c'est-à-dire des règles similaires en matières de réseaux et d'accès, mais avec une approche verticale ou sectorielle pour certains aspects de la fourniture de services comme, par exemple, le contenu des programmes audiovisuels). Cette approche doit être envisagée dans le contexte des réponses suscitées par les options du Livre vert.

En outre, un grand nombre de commentaires font ressortir les intérêts des différents secteurs. Par exemple :

(1) Les secteurs des télécommunications et des technologies d'informations lancent des appels pressant pour une réglementation sectorielle moins stricte où des règles moins contraignantes eu égard à la concurrence croissante en raison de la libéralisation des télécommunications, et à la rapidité des changements, déterminés par la technologie et le raccourcissement du cycle de vie des produits.

(2) Les associations de consommateurs estiment que l'approche adoptée dans le Livre vert est trop axée sur la technologie et l'offre, l'accent n'étant pas mis suffisamment sur l'évaluation de la demande potentielle de services convergents et des besoins des consommateurs.

(3) Dans le secteur de l'audiovisuel, on accorde beaucoup d'importance à la question de savoir s'il faut fixer des calendriers nationaux ou communautaires pour l'arrêt des émissions analogiques. La relation entre la régulation et les initiatives en faveur des contenus a également été largement évoquée. On s'accorde à reconnaître que la demande de contenus de haute qualité augmentera, particulièrement dans le secteur de l'audiovisuel, et qu'il convient donc d'envisager des mesures destinées à stimuler la production européenne.

La Commission a adopté en juillet dernier une communication qui résume les résultats de la consultation et qui demande un approfondissement sur certains thèmes essentiels. Quels sont ces thèmes ?

4. Le document de travail de la commission

Ils sont au nombre de trois :

-Comment assurer l'accès pro-compétitif aux réseaux et aux passerelles numériques dans un environnement convergeant ?

-Comment créer un cadre favorable à l'investissement et à l'innovation, et encourager la production, la distribution et la mise à disposition des contenus européens ?

-Quels sont les critères qu'il convient d'adopter pour s'assurer d'une approche réglementaire équilibrée ?

Les réponses à ces questions, qui devront être communiquées à la Commission d'ici le 3 novembre, permettront de développer et d'explicitier les thèmes essentiels et aider la Commission à préparer son plan d'action pour la convergence. Ce plan d'action, dont la publication est prévue pour le début de l'année prochaine, contiendra une analyse plus approfondie et présentera les propositions d'actions concrètes qui en découlent.

J'encourage le C.S.A. chaleureusement à apporter ses réponses à ces questions.